

**VoceMare Diving**  
Hôtel Stella di Mare  
Route des Sanguinaires  
20000 Ajaccio  
04 95 52 09 37



[www.vocemare-diving.com](http://www.vocemare-diving.com)  
[contact@vocemare-diving.com](mailto:contact@vocemare-diving.com)

### **DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION ET EXAMEN NIVEAU 4 FFESSM**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal / ville : \_\_\_\_\_  
N° licence : \_\_\_\_\_  
N° téléphone (portable) : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance des informations disponibles sur le site de la société.

J'ai pris contact avec le centre de plongée pour connaître la disponibilité des places en stage et faire le point sur le niveau de ma préparation physique, technique et théorique.

Je souhaite m'inscrire à la formation suivante :

- stage du 22 avril au 3 mai 2018, examen les 4 et 5 mai 2018
- stage du 29 avril au 3 mai 2018, examen les 4 et 5 mai 2018 (\*)
- stage du 17 au 21 juin 2018, examen les 22 et 23 juin 2018 (\*)
- stage du 21 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018, examen les 2 et 3 novembre 2018
- stage du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018, examen les 2 et 3 novembre 2018 (\*)

\* stages courts

Je joins les documents mentionnés ci-après :

- copie de la carte de niveau 3
- copie de la carte RIFAP FFESSM
- copie de la licence FFESSM
- certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine (daté de moins d'un an au deuxième jour de l'examen)
- chèque de 140,00€ (frais de dossier et d'inscription)

Pour une inscription à un stage sur 12 jours :

- chèque de 840,00€ (frais de formation)

Pour une inscription à un stage « court » sur 5 jours :

- chèque de 350,00€ (frais de formation)
- certificat d'aptitudes A1, A2 et A3  
(établi et signé conformément au manuel de formation technique de la FFESSM)

Les chèques sont établis au nom de SAS VOCEMARE DIVING.

Le chèque correspondant aux frais de dossier et d'inscription sera encaissé un mois avant le début de la formation. Il ne pourra faire l'objet de remboursement sauf cas de force majeure.

Le chèque correspondant aux frais de formation sera encaissé à l'entrée en formation.

Les frais de certification sont compris dans le montant des frais de dossier et d'inscription.

Le dossier complet est à retourner par voie postale au centre (adresse en en-tête) au plus tard deux mois avant l'entrée en formation du candidat.

Fait à :

Le :

Signature :